

# Certificat de qualification professionnelle

« Educateur Mobilité à vélo »

Réunion d'information du 21 janvier 2015

Paris – Club des Villes et Territoires Cyclables

# Pour quel métier ?

- *L'Éducateur mobilité à vélo* exerce une **activité professionnelle salariée (ou libérale)** dans une structure **commerciale ou associative, publique ou privée**. Il a pour mission de **mettre en place, animer, et valider des séances d'enseignement du vélo comme moyen de déplacement** dans des zones sécurisées, puis au milieu de la circulation routière. Il intervient également dans des actions de prévention routière et de partage de la route entre les différents usagers. Enfin, il informe et conseille le public sur les conditions de pratique du vélo en sécurité et sur le choix du matériel.
- **Prérogatives, limite d'exercice et durée de validité :**  
Encadrement en autonomie de séances d'éducation à la mobilité à vélo, de l'initiation jusqu'à l'autonomie du pratiquant

# Quelles compétences

- **BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Informer et conseiller le public sur les conditions de pratique du vélo en sécurité**
  - Informer sur l'intérêt de la mobilité à vélo
  - Informer sur les conditions de mobilité à vélo
  - Conseiller sur l'utilisation du matériel
- 
- **BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Eduquer à la sécurité par des actions de prévention routière et de partage de la route entre les différents usagers**
  - Eduquer aux règles de circulation à vélo
  - Aider les pratiquants à circuler dans des conditions optimales de sécurité
- 
- **BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Mettre en place un projet pédagogique d'apprentissage du vélo**
  - Connaître les publics
  - Analyser le milieu de pratique pour adapter son intervention
  - Elaborer une progression pédagogique

# Quelles compétences

- **BLOC DE COMPÉTENCES 4 : Animer des séances d'enseignement du vélo comme moyen de déplacement**
  - Vérifier les conditions de sécurité avant son intervention
  - Transmettre les règles de sécurité aux pratiquants
  - Evaluer les pratiquants
  - Organiser et animer des situations pédagogiques
- 
- **BLOC DE COMPÉTENCES 5 : Participer au fonctionnement de la structure et à son environnement**
  - Connaître l'environnement de la mobilité à vélo
  - Participer au développement de la structure
  - Participer au fonctionnement de la structure
  - Analyser et présenter le bilan de son activité

# Quelle formation ?

- **Durée de la formation** : 140 heures, avec 91 heures en centre de formation habilité, et 49 heures en alternance dans une vélo-école.
- **Pré-requis**
  1. Etre âgé de dix-huit ans à l'entrée en formation
  2. Etre titulaire s'une attestation aux Premiers Secours ou tout autre qualification admise en équivalence (PSC 1, AFPS, ...)
  3. Attestation de réussite à un test d'habiletés techniques délivrée par le responsable de la formation(cf. annexe 13)

# Différents modes d'obtention

- **Formation habilitée + certification finale**
- **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :** les personnes qui peuvent justifier d'au moins 600 heures en lien avec le diplôme, peuvent déposer une demande de validation des acquis de l'expérience auprès des organismes délégataires, prévu à l'article 15 ci-après pour la mise en œuvre de la certification.

# Quatre épreuves de certification

- Une épreuve de 20' maximum comportant une présentation orale de 10' maximum sur la base d'un document, suivie d'un entretien qui pourra porter sur l'ensemble de ces activités. Le document, qui peut prendre la forme souhaitée par le candidat, s'attachera à décrire et analyser l'une des 3 activités vécues dans sa structure d'accueil : intérêts de la mobilité à vélo ; conditions de pratiques ; utilisation du matériel.
- Une épreuve orale de 10 minutes traitant sur une question et une étude de cas tirées au sort par le candidat.
- La préparation d'une séance d'apprentissage du vélo comportant une fiche de séance à remettre aux évaluateurs . Les conditions de la séance seront remises par le jury au minimum 3 heures avant le déroulement de la séance, et la conduite d'une séance d'apprentissage du vélo de 30 minutes, suivie d'un entretien de 15 minutes avec le jury
- Un rapport de stage portant sur l'activité du stagiaire au sein de la structure.

# Allégements de formation

- Pour les titulaires du diplôme

**Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1<sup>er</sup> degré option cyclisme ou activités du cyclisme**[IG49]

**Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport option Activités Physiques pour Tous avec l'Unité Capitalisable Complémentaire BMX ou cyclisme traditionnel ou VTT**

**Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport option activités de randonnée avec l'Unité Capitalisable Complémentaire BMX ou cyclisme traditionnel ou VTT** )  
[IG50]

**Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport mention entraînement sportif mention BMX ou cyclisme traditionnel ou VTT**[IG51]

## Compétences correspondantes :

3. Mettre en place un projet pédagogique d'apprentissage du vélo
  - 3.1. Connaître les publics
  - 3.2. Elaborer une progression pédagogique
  
4. Animer des séances d'enseignement du vélo comme moyen de déplacement
  - 4.1. Vérifier les conditions de sécurité avant son intervention
  - 4.2. Transmettre les règles de sécurité aux pratiquants
  - 4.3. Evaluer les pratiquants
  
5. Participer au fonctionnement de la structure et à son environnement
  - 5.3. Participer au fonctionnement de la structure
  - 5.4. Analyser et présenter le bilan de son activité



# Allégements de formation

- Pour les titulaires du diplôme

## **Brevet d'Initiateur Mobilité à Vélo tel que défini par l'Instance de coordination**

### Compétences correspondantes :

1. Informer et conseiller le public sur les conditions de pratique du vélo en sécurité
  - 1.1. Informer sur l'intérêt de la mobilité à vélo
  - 1.2. Informer sur les conditions de mobilité à vélo
  - 1.3. Conseiller sur l'utilisation du matériel
2. Eduquer à la sécurité par des actions de prévention routière et de partage de la route entre les différents usagers
  - 2.1 Eduquer aux règles de circulation à vélo
  - 2.2 Aider les pratiquants à circuler dans des conditions optimales de sécurité
4. Animer des séances d'enseignement du vélo comme moyen de déplacement
  - 4.2. Transmettre les règles de sécurité aux pratiquants
5. Participer au fonctionnement de la structure et à son environnement
  - 5.1. Connaître l'environnement de la mobilité à vélo